

MAIRIE d'ALIX



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026 - 09

Séance du mardi 10 février 2026 à 19h30

Date de convocation du conseil : jeudi 5 février 2026

Nombre de membres du conseil en exercice : 13

Nombre de membres présents : 10

Nombre de votants : 12

Président de séance : Pascal LEBRUN

Secrétaire élue : Marie PAILLONCY

Membres présents : Mesdames & Messieurs Marina AFLALO, Alain DRIOT, Franck DUMOULIN, Fabien DUPIN, Norddine GUEDAMI, Nicolas HIRSCH, Véronique JON, Pascal LEBRUN, Audrey MAIALE, Marie PAILLONCY.

Membres absents ayant donné procuration : Franck SUBERT à Marina AFLALO, Véronique MARTINEZ à Pascal LEBRUN

Membres absents : Frédérique BURTIN

OBJET : accord de principe pour garantir un emprunt de l'OPH 2 Fleuves Rhône Habitat

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales – chapitre II - garanties d'emprunts (article L2252-1 à L2252-5) ;

Considérant la demande de l'OPH 2 Fleuves Habitat à la municipalité d'Alix de se porter garante d'un prêt contracté auprès de la Banque des Territoires pour un montant prévisionnel de 248 786 euros.

Considérant que ce prêt vise à l'acquisition d'une unité foncière sur laquelle sera construit une copropriété de 14 logements par la société SCCV du Petit Bourg en accession à la propriété sous Bail Réel Solidaire (BRS). Un permis de construire a été délivré le 1er juin 2024.

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du mardi 2 février 2026;

Considérant que Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à formuler leurs observations ;

Compte-tenu des observations ;

Le Conseil Municipal,

- 1) **DONNE** un accord de principe sur les garanties d'emprunt dont les éléments définitifs seront transmis au moment de la garantie définitive
- 2) **CHARGE** le secrétaire général de Mairie de l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré avec **10 voix pour et 2 abstentions.**

Fait et délibéré à Alix le : 10 février 2026

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le :
- Mis en ligne sur le site de la Commune d'Alix le :

La secrétaire de séance,

Le président,



Marie PAILLONCY



Pascal LEBRUN